

Système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II): établissement, fonctionnement et utilisation

2005/0103(CNS) - 01/12/2005

Le Conseil a eu un échange de vue sur l'état d'avancement du SIS II. A cette occasion, la Commission a informé oralement le Comité mixte du développement technique du Système d'information Schengen (SIS) II. Elle a notamment annoncé qu'une plus grande souplesse serait prévue dans l'utilisation de la facilité de financement Schengen.

Certains États membres ont déclaré craindre que le système SIS II n'entraîne une diminution de la sécurité par rapport au système SIS actuel. Les nouveaux États membres ont souligné qu'il était important de respecter, d'un point de vue politique, les délais prévus pour la suppression des frontières intérieures.